Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) Responsable formation : AUCHECONE A. Gendarmerie nationale PGHM Briançon Tel : 04.92.21.58.58

Aéronef (type couleur immatriculation) EC145 GENDARMERIE FMJBJ

Bénéficiaire (nom + téléphone) Gendarmerie nationale PGHM Briançon

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
~~25/05/2021~~ 8/06	-Col du Lautaret ou Pré de Mme Carle.	glacier Blanc			5	EC 145 GENDARMERIE. 7 GENDARMES SECOURISTES
~~27/05/2021~~ 22/06	Le Casset ou camping d'Ailefroide	glacier du Selé			5	EC 145 GENDARMERIE. 7 GENDARMES SECOURISTES
						COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

restez dans l'axe des vallées

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 197 / 2021 Modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 18/05 / 2021

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins